Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 022-212200125-20260305-2026_015-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL de la commune de LA BOUILLIE

NOMBRE DE MEMBRES
Afférents au Conseil Municipal : 15
En exercice : 15
Qui ont pris part à la délibération : 15
Date de la convocation : 23/02/2026
Date d'affichage : 23/02/2026

Séance du 5 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le cinq mars, à dix-neuf heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Pascal LEBRETON, maire.

Présents : Pascal LEBRETON, Dominique CHRETIEN, Jean-Claude LEFEBVRE, Lidwine SIMEON, Jean-Luc BARBEDIENNE, Laurent GUYOMAR, Nathalie HUON, Nadine BLANCHARD, Ludovic BRICHORY, Béatrice BOURGAULT, Josiane BOURGAULT, Anne GOURANTON, Danièle GESREL

Absents représentés : Olivier LE PROVOST par Jean-Claude LEFEBVRE, Murielle SIVE par Dominique CHRETIEN

Secrétaire de séance : Nadine BLANCHARD

- **2026-015 - Convention autorisant les travaux, sous maîtrise d'ouvrage de Lamballe Terre et Mer**

Monsieur le Maire rappelle que la commune de La Bouillie est propriétaire de la parcelle ZD 28.

Lamballe Terre et Mer sollicite l'autorisation de réaliser des travaux sur cette parcelle, en vue de remettre en talweg le cours d'eau sur un linéaire d'environ 160 mètres. Le projet de verger porté par Eva et Nathan BOUGUET est bien pris en considération dans les travaux envisagés (annexe 1).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Autorise M. le Maire à signer la convention autorisant les travaux sous maîtrise d'ouvrage de Lamballe Terre et Mer **avec suivi d'entretien réalisé par Lamballe Terre et Mer** ;

Décision : 2 CONTRE – 13 POUR – 0 ABSTENTION

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus

Nadine BLANCHARD,
Secrétaire de séance

Blanchard

Le Maire,
Pascal LEBRETON

Pour être rendu exécutoire transmis à Monsieur le Préfet des Côtes d'Armc
le
Publié, notifié le